Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 MAI 2026 à 20h00

Etaient présents : Mesdames Anne-Sophie Maire, Nadine Enderlin, Elodie Cuny, Marielle Castella, Sarah Vionnet et Messieurs David Bardey, Louis Vallet, Clément Boichut, Daniel Manfredi, Enzo Cattarin.
Était absent excusé : Monsieur Frédéric Albert
Quorum : Cinq
Secrétaire de séance : Monsieur Clément Boichut

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal du 16 Avril 2026
- Dépense à imputer à la ligne « Fêtes et cérémonies » du budget principal
- Modification du montant des amortissements sur le budget « Eau »
- Désignation d'un élu et d'un agent au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- Convention avec le Syndicat Forestier Bolandoz-Myon
- Convention d'occupation de Domaine Forestier
- Convention d'occupation des Communaux
- Convention « Points Nœuds » avec le Conseil Départemental du Doubs
- Questions diverses

Madame le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Modification de la délibération « Acquisition de parcelles sur Le Peu »

Les membres du conseil présents acceptent cet ajout à l'unanimité.

Validation du procès-verbal du 16 Avril 2026

Le procès-verbal de la réunion du 16 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

Dépenses à imputer à la ligne « Fêtes et cérémonies » du budget principal

Madame le Maire expose qu'il est demandé de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte « fêtes et cérémonies ». Madame le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes :
- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas, les colis des aînés, les vœux du Maire, les fêtes paroissiales, les cartes Avantages Jeunes ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la rédaction de cette délibération proposée par Mme le Maire.

Modification du montant des amortissements sur le budget « Eau »

Suite à l'erreur d'imputation en 2025 d'une facture relative à des travaux de voirie sur le budget Eau, le montant des amortissements associés doit être reconsidéré également.
Après délibération, le conseil municipal décide de corriger le montant des amortissements prévus sur le budget Eau.

Désignation d'un élu et d'un agent au Comité National d'Action sociale (CNAS)

Le CNAS est un organisme qui propose des prestations sociales et des avantages aux agents de la fonction publique territoriale.
Madame le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la nomination de délégués qui représenteront la commune au sein du Comité National d'Action Sociale :
Madame Elodie CUNY (élue) et Madame Sonia GUYOT (agent administratif) acceptent cette nomination.

Convention avec le Syndicat Forestier Bolandoz-Myon

Une convention de mise à disposition de Mr GINESTON François, agent technique à la commune de Myon au Syndicat Forestier Bolandoz-Myon (SFBM) a été rédigée.
Après lecture des termes de la convention par Mme le Maire, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention avec le Syndicat Forestier.

Convention d'occupation de Domaine Forestier

Remis à l'ordre du jour au prochain Conseil Municipal.

Convention d'occupation des Communaux

Madame le Maire fait part aux conseillers que la convention de mise à disposition d'un terrain communal à titre grâcieux doit être renouvelée avec Mr Guignard Jérémy.
Le bien faisant l'objet de cette convention est :
- Une partie de la parcelle communale cadastrée B192 lieu-dit « les Essarts Pendus », représentant une superficie de 50a00ca.

Mme Castella Marielle étant concernée par cette convention, ne prend pas part au vote.
Avec 9 voix pour, le Conseil Municipal autorise madame le Maire à signer le renouvellement de cette convention.

Convention « Points Nœuds » avec le conseil départemental du Doubs

Le réseau cyclable par Point-Nœud repose sur un système de jalonnement et de numérotation des carrefours permettant de renvoyer les usagers vers d'autres intersections numérotées pour ainsi créer un itinéraire sur-mesure. Ce maillage est conçu pour offrir une liberté totale à tous les usagers. Il permet d'établir un itinéraire modifiable en fonction de ses envies et de ses capacités.
L'implantation de cette signalétique se fait autant sur le réseau départemental que communal, une convention entre le Département et les communes s'avère nécessaire pour définir les modalités de mise en place, de surveillance et d'entretien de cette signalisation « Points-nœuds ».
Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer tous documents concernant cette convention.



Modification de la délibération « Acquisition de parcelles forestière sur le Peu »

Sur demande de Maître Bosset, notaire à Quingey, une délibération complémentaire à celle prise en février dernier doit être prise pour indiquer précisément les parcelles concernées et permettre de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer l'acte en étude.
Le conseil municipal valide à l'unanimité la rédaction de cette délibération complémentaire.

Questions diverses

- Point sur le diagnostic de la rénovation l'Eglise Notre Dame de l'Assomption

Pour faire suite à la commission « Eglise Notre Dame de l'Assomption » réunie le 20 avril 2026, le Conseil Municipal, sur proposition de la commission, valide le principe de rénovation par tranches.
Ainsi, M Antoine Chapuis, architecte chiffrera les coûts de rénovation selon les tranches suivantes :
- 1° Partie Nord de la toiture
- 2° Intervention sur le transept et le chauffage
- 3° Mur de clôture et escaliers
- 4° Clocher
- 5° Intérieur du Chœur et sacristie
- 6° Intérieur de la nef et entrée de l'église

- Point sur la « Conférence des Maires (Entente scolaire) » du 30 avril 2026

Suite à la réunion de l'Entente Scolaire, Mme Elodie CUNY représentante de la commune de Myon, nous fait part de cette rencontre.
Sur demande du conseil d'école, composé du corps enseignant, des représentants des parents d'élèves et des représentants des communes, un projet d'ombrage de la cour d'école est en cours d'étude. Des devis complémentaires ont été demandés et seront étudiés lors de la prochaine réunion de l'entente scolaire en juillet.

- CU Opérationnel

La commune a obtenu un Certificat d'Urbanisme favorable pour la création d'une parcelle au lotissement cadastrée B192 situé lieu-dit « Les Essarts Pendus ». Des devis pour la viabilisation sont à prévoir pour pouvoir évaluer le coût d'acquisition de ladite parcelle.

INFORMATIONS

Nouveaux horaires déchèterie

Face à l'intensification des épisodes caniculaires et des hausses de températures sur la période estivale, les éco-centres adaptent leurs horaires.
A partir du 1er juin et jusqu'au 31 Août : **7h - 12h20 / 13h30 - 15h20** du lundi au vendredi selon les jours d'ouverture habituels. Les samedis, les usagers bénéficient d'une heure d'accès supplémentaire avec une fermeture à **16h20** sur l'ensemble des éco-centres.

La séance est levée à 22h45

Le Maire
Vionnet Sarah

Le secrétaire
Boichut Clément

Corvée du Samedi 23 mai

Merci à la trentaine d'habitants pour leur participation à la traditionnelle corvée du village.
Par respect pour leur travail, ainsi que celui de l'agent communal, je dois vous rappeler que vous avez l'obligation de ramasser les déjections de vos animaux de compagnie sur le domaine public (notamment vers l'aire de jeux, devant l'école et les fontaines !!)
Merci à toutes les personnes qui assurent l'arrosage des fleurs pendant toute la période estivale.